



placards sur coursives

Par **Ritals51**, le **02/04/2024** à **17:49**

Bonjour

sur les coursives de notre résidence il y a des placards ou sont installés pour beaucoup de résidents leurs chaudières . Feneralement 2 par placard. ON nous demande d'enlever de ces placards nos affaires personnelles, les placards étant partie commune et non privatives

Merci pour votre réponse

Eugène

Par **Visiteur**, le **02/04/2024** à **18:22**

Bonjour,

On devine la question, même si elle n'est pas formulée explicitement.

Le règlement de copropriété devrait préciser si ces placards sont privatifs ou communs.

Ici chaque placard abritant 2 chaudières, il est commun au moins aux 2 lots desservis.

De ce fait il découle que laisser des affaires personnelles dans ces placards pose plusieurs problèmes, indépendamment de l'aspect légal qui nécessite de les retirer sans discussion.

- risque d'incendie : les chaudières doivent être correctement ventilées
- risque de panne : l'accès aux chaudières doit être possible pour leur entretien sans passer h à tout dégager
- risque de vol : ces placards ne sont pas sécurisés, ou seulement pour l'entretien des chaudières, et en cas de disparition de vos affaires, vous n'aurez aucun recours.

C'est déjà sympa de vous prévenir à l'amiable de les déplacer. Ne tardez pas.

Par **youris**, le **02/04/2024** à **20:26**

bonjour,

ce genre d'installation était fréquente à une certaine époque.

ces placards sont réservés aux chaudières individuelles comme une mini-chaufferie.

ils ne sont pas prévus comme débarras d'abord pour des raisons de sécurité, d'assurances et sans doute légales, sans oublier qu'une fois par an, ces chaudières doivent faire l'objet d'entretien comportant des démontages qui ne sont pas possibles si le local de la chaufferie est considéré comme une poubelle.

la demande de "on " est justifiée, avant une évacuation à la déchetterie la plus proche aux frais des copropriétaires concernés.

salutations